

**Affaires Culturelles**

**REF : DAC2016006**

**Signataire : TA/SK/HR**

Séance du Conseil Municipal du 23/06/2016

RAPPORTEUR : Magali CHERET

**OBJET : Signature de la convention entre la ville d'Aubervilliers et l'Office de Tourisme Intercommunal de Plaine Commune Grand Paris et attribution d'une subvention exceptionnelle pour la création d'une "Street art avenue" le long du canal Saint-Denis dans le cadre d'un projet de territoire entre la ville d'Aubervilliers, la ville de Saint-Denis et Plaine Commune.**

**EXPOSE :**

L'Office de Tourisme Intercommunal, les villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers, Plaine Commune, en partenariat avec les Canaux de Paris et le Département de Seine-Saint-Denis, portent le projet de créer entre La Villette et la Porte de Paris à Saint-Denis une « Street art avenue ». Des artistes et collectifs d'artistes sont invités à investir artistiquement de manière pérenne ou éphémère le mobilier urbain, les murs, sols, ponts, passerelles, etc, présents sur cet axe. Des ateliers seront également mis en place sur certains sites, associant les habitants et les salariés des quartiers concernés.

Ce projet répond aux ambitions du territoire de Plaine Commune, labellisé Ville d'art et d'histoire, d'inscrire l'action artistique comme valorisation du patrimoine, en invitant les artistes de Street Art, dits street-artistes à participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants et de leur propre territoire. Cette pratique artistique jeune et innovante participera ainsi à la valorisation et la requalification du canal de Saint-Denis, espace qualifié de prioritaire en vue de son exposition et de la plus-value touristique qu'il offre déjà.

Par ailleurs, il s'agit également, à travers ce projet, de solliciter et de mettre en valeur les artistes du territoire. La ville d'Aubervilliers présente la particularité d'avoir sur son sol la présence d'un grand nombre d'artistes plasticiens de grand renom et la présence aussi de plusieurs friches culturelles et collectifs d'artistes. La ville de Saint Denis compte également un grand nombre d'artistes, notamment des collectifs de graffeurs et de street artistes ayant acquis une notoriété importante.

Un apport de 50 000 € est apporté au projet par la ville de Saint Denis grâce à des financements obtenus dans le cadre de l'Euro 2016. Cet apport confirmé en janvier a conduit à réunir les partenaires de ce projet, initié et porté par l'OTI, afin de mettre en œuvre rapidement une première phase de réalisation avant le début de l'Euro. Ce projet démarrera donc dans le cadre de l'Euro 2016 sur certains lieux, mais s'inscrira plus longuement dans le temps afin d'investir les 5 km de voies sur berges du canal Saint-Denis.

A la suite de repérages effectués par les services des partenaires impliqués, une première sélection de lieux a été faite, qui répond à la fois à des critères opérationnels (accès, possibilité d'avoir les autorisations des propriétaires,...), à des critères de répartition au long du parcours, d'intérêt des surfaces et d'intérêt au regard de la participation des habitants.

Cette sélection arrêtée, un appel à projets correspondant à cette première phase à été rédigé afin de solliciter des artistes. Il a été convenu, pour cette période, de l'adresser en priorité à ceux qui sont installés sur le territoire des deux villes. Sur la base des éléments qu'ils ont fait parvenir (choix d'un ou plusieurs lieux, présentation du projet, esquisses, budget demandé...), un jury constitué de représentants des services et d'élus (Adjoints aux Affaires culturelles) a permis de sélectionner les projets retenus.

Pour cette première phase, en 2016, la ville d'Aubervilliers va réaliser un apport de 10 000 € qui sera inscrit au budget supplémentaire. L'OTI participe à hauteur de 5 000 €, et a recruté, comme la ville de Saint Denis, des stagiaires chargés du suivi du projet.

Plaine Commune devrait participer également au financement du projet à hauteur de 15 000 €, et le Département de la Seine Saint Denis envisage également de le soutenir à travers sa convention de coopération avec le Territoire. Enfin, la DRAC a été sollicitée dans le cadre d'un appel à projets « street art », et les entreprises présentes sur le Canal ont également été sollicitées.

Le budget global prévisionnel du projet s'élève à 147 000 euros (cf. annexe).

Il est demandé donc proposé au Conseil municipal d'autoriser la Maire à signer la convention entre la ville d'Aubervilliers et l'Office de Tourisme Intercommunal Grand Paris pour la création d'une « Street art avenue » et d'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 10 000 € pour la mise en œuvre de ce projet.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 juin 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 23 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 juin 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme PEJOUX Claudine, MM CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, PLEE Eric, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

**POUVOIRS :**

M. KAMALA Kilani,	Représenté	par : Mme Mériem DERKAOUI
Mme GRARE Laurence	Représentée	par : M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danielle	Représentée	par : M. KARMAN Jean-Jacques
Mme NEDELEC Soizig	Représentée	par : Mme VALLY Sophie
Mme MERCADER Y PUIG	Représentée	par : M. BEAUDET Pascal
Mme MILLA Josiane	Représentée	par : Mme PEJOUX Claudine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée	par : M. ROZENBERG Silvère
Mme REDOUANE Wassila	Représentée	par : M. CHIBAH Salah
Mme RABAH Hana	Représentée	par : M. KARROUMI Sofienne
Mme YONNET Evelyne	Représentée	par : M. LOGRE Benoît
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté	par : M. VANNIER Jean-yves

Mme LENZI Ling représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n°88

Mme TLILI Laïla représentée par M. WOHLGROTH Antoine à partir de la question n°128.

Absents : Mme SIGNATE Rouguy, MM. RACHEDI Hakim, ZAÏRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

**Secrétaire de séance** : M. SANON Guillaume

Direction Générale de la Dynamique de la Ville / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2016006

Signataire : TA/SK/HR

**OBJET : Signature de la convention entre la ville d'Aubervilliers et l'Office de Tourisme Intercommunal de Plaine Commune Grand Paris et attribution d'une subvention exceptionnelle pour la création d'une "Street art avenue" le long du canal Saint-Denis dans le cadre d'un projet de territoire entre la ville d'Aubervilliers, la ville de Saint-Denis et Plaine Commune.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention entre la ville d'Aubervilliers et l'Office de Tourisme Intercommunal de Plaine Commune Grand Paris pour la création d'une "Street art avenue" le long du canal Saint-Denis dans le cadre d'un projet de territoire entre la ville d'Aubervilliers, la ville de Saint-Denis et Plaine Commune,

Vu le projet de création d'une « Street art avenue » entre la Ville d'Aubervilliers, l'Office de Tourisme Intercommunal la ville de Saint-Denis et Plaine Commune,

Considérant la nécessité de participer à la réalisation du projet d'avenue du Street art afin de permettre la mise en œuvre et la faisabilité du projet sur le territoire d'Aubervilliers le long du canal Saint-Denis,

Considérant l'importance de la mise en œuvre du projet d'avenue du Street art dans l'attractivité culturelle du territoire,

Considérant que la participation de la Commune au projet, sous forme d'une subvention, s'élève à 10 000 euros,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle en faveur de l'Office de Tourisme Intercommunal de Plaine Commune à hauteur de 10 000 euros pour la création d'une « Street art avenue » le long du canal Saint-Denis.

**AUTORISE** la Maire à signer la convention entre la ville d'Aubervilliers et l'Office de Tourisme Intercommunal de Plaine Commune, telle que celle-ci figure en annexe de la présente délibération.

**DIT** que cette subvention d'un montant de 10 000 euros prévue dans la convention sera inscrite au budget communal sur l'imputation :

service	nature	fonction	Code action
705	6574	33	OTPLAICO

L'adjointe déléguée

Sophie VALLY



Reçu en préfecture le : 24/06/2016

Publié le : 24/06/2016

Certifié exécutoire le : 24/06/2016

L'adjointe déléguée

Sophie VALLY

